

COLLOQUE INTERNATIONAL



VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Dès 9:00 h / Salle des conférences de l'Institut d'Études Judiciaires
Immeuble de la Ligue Arabe / 7^e étage / Rue Mosquée Baydoun
Ashrafieh / Beyrouth / Liban

LE JUGE ET LA FRONTIERE

Colloque sous l'égide du Conseil supérieur de la magistrature
et de l'Institut d'Études Judiciaires du Liban



PROGRAMME

Présidence du colloque : Ghaleb Ghanem
Premier Président de la Cour de cassation du Liban
Président du Conseil supérieur de la magistrature

- 9:00 H. Allocution de bienvenue par le Président Ghaleb Ghanem
- 9:10 H. Introduction du colloque par Sami Mansour, Président de l'Institut d'Études judiciaires, Président de la Cour de cassation du Liban et Amal Haddad, Bâtonnier de l'ordre des avocats du Barreau de Beyrouth



RENSEIGNEMENTS

Prof. A. Nuyts
anuyts@ulb.ac.be
www.dipulb.be

Unité de Droit international privé
de l'Université Libre de Bruxelles



Matinée : l'activité extra-territoriale du juge

Présidence : Chukri Sader, Président du Conseil d'État

- 9:30 H. Le juge, le pouvoir de contrainte, et le territoire étranger
Étienne Patout, Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne
- 10:00 H. Le juge et la décision étrangère
Pascal de Vareilles-Sommières, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- 10:30 H. Pause-café
- 11:00 H. Le juge et les preuves situées à l'étranger
Paul Lagarde, Professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- 11:30 H. Le juge et le plaideur étranger : entre exercice unilatéral du pouvoir injonctif et coopération judiciaire
Arnaud Nuyts, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles
- 12:00 H. L'arbitre et la frontière
Mouhib Maamari, Président émérite de la Cour de cassation du Liban
- 12:30 H. Questions
- 13:00 H. Déjeuner



Après-midi : la coopération judiciaire internationale et les conflits de lois

Présidence : Haris Pamboukis, Ministre d'État de la République Hellénique, Professeur à l'Université d'Athènes

- 14:30 H. La litispendance internationale
Bernard Audit, Professeur Émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas
- 15:00 H. La litispendance et les lois de police étrangères devant le juge libanais/arabe
Hafiza Haddad, Doyen de la faculté de droit de l'Université Arabe de Beyrouth, et Sami Mansour, Président de l'Institut d'Études judiciaires, Président de la Cour de cassation du Liban
- 15:30 H. Pause-café
- 16:00 H. Le juge, la frontière et la religion - La réception des décisions étrangères dans les pays arabes à l'épreuve du fait religieux
Léna Gannagé, Professeur à l'Université Paris II-Panthéon Assas et à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth
- 16:30 H. La réception des institutions procédurales étrangères
Marie-Laure Niboget, Professeur à l'Université Paris Ouest - Nanterre La Défense
- 17:00 H. Questions
- Clôture du colloque : Mouhib Maamari, Président émérite de la Cour de cassation du Liban